Une association dénonce l'incompatibilité d'un projet de parc éolien avec le classement des plages du D-Day à l'Unesco

https://www.ouest-france.fr/monde/organismes-internationaux/unesco/une-association-denonce-lincompatibilite-dun-projet-de-parc-eolien-avec-le-classement-des-plages-du-d-day-a-lunesco-92fa96b2-8b28-11f1-ae39-071763a6d211

Quelques jours après l'inscription des plages du Débarquement sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, le 26 juillet 2026, la Fédération environnement durable (FED), dénonce une « contradiction majeure ». Engagée contre l'éolien industriel, l'association pointe l'incompatibilité entre cette labellisation et la construction du parc éolien en mer du Calvados, au large de Courseulles-sur-Mer.

Publié le 29/07/2026 - Ouest-France.

Après le classement des plages du Débarquement à l'Unesco, la Fédération environnement durable dénonce l'incompatibilité entre cette labellisation et la construction du parc éolien en mer du Calvados, au large de Courseulles-sur-Mer. Photo d'illustration. | ARCHIVES GUILLAUME SALIGOT / OUEST-FRANCE

À la suite du classement des plages du Débarquement à l'Unesco, la Fédération environnement durable (FED), association engagée contre l'éolien industriel, dénonce une "contradiction majeure". Dans sa ligne de mire ? Le parc éolien en mer du Calvados, en cours de construction au large de Courseulles-sur-Mer. Un projet qui, selon l'association, "dénature l'horizon historique".

Un projet qui porte « atteinte à l'intégrité de paysages emblématiques »

"La Fédération environnement durable s'associe pleinement aux protestations de Belle Normandie environnement (BNE) regroupant les associations normandes qui, depuis plus de dix ans, alertent les pouvoirs publics sur l'incompatibilité entre ce projet et la préservation des paysages où des milliers de

soldats alliés ont sacrifié leur vie pour rendre la liberté à l'Europe", écrit l'association, dans un communiqué.

La FED appelle le gouvernement à "mettre sa politique énergétique en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Notre pays ne peut pas demander au monde de protéger son patrimoine tout en autorisant des projets qui portent atteinte à l'intégrité de ses paysages les plus emblématiques".